

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3344

15 décembre 2015

SOMMAIRE

1 Day International S.à r.l.	160507	TRF European Broadly Syndicated Loan Holdings (Lux) S.à r.l.	160474
4Needs S.A.	160507	TRF European High Yield Bond Holdings (Lux) S.à r.l.	160475
Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.	160512	TRF European High Yield Bond (Lux) S.à r.l.	160475
Assima Software S.A.	160506	Tribeca S.A.-SPF	160476
AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial	160505	TW Capital	160476
bel.architecture S.à r.l.	160478	Twin S.A.	160477
Cebarre S.A., SPF	160475	TYproduction S.à r.l.	160477
Cultureplus S.à r.l.	160508	Unicity EPF III Mezzanine S.à r.l.	160477
Day Dream SA	160468	Unionti S.A.	160478
Digital Services XXXVI (GP) S.à r.l.	160467	Valbonne Rail S.A.	160478
ECWID S.à r.l.	160494	Vauban Advisors S.à r.l.	160478
Endurance HC FF&E S.à r.l.	160479	VEDF (Luxembourg) Holding S.à r.l.	160479
e-Novate Luxembourg	160508	Vega Investments & Co S.A.	160482
e-Novate Luxembourg	160508	Venere S.A.	160482
e-Novate Luxembourg	160508	VERSALIS S.A.	160482
ICG Senior Debt Partners SV 1	160502	Verte S.A., SPF	160494
Investify S.A.	160509	Videbaek Luxemburg S.A.	160479
Landewyck Group Sàrl	160466	Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch	160477
NN (L) International	160473	Weatherford Hungary Ltd. Luxembourg Branch	160499
Paredo S.A.	160476	WI2PAVE S.A.	160501
Sagui S.A.	160500	Will S.A.	160501
Spillkëscht S.A.	160512	Wine Growth Fund GP S.à r.l.	160500
SRW S.A.	160512	Wisdom Entertainment, S.à r.l.	160500
TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l.	160466	Xavier Meyrigne-CE	160505
TCA Domiciliation S.à r.l.	160466	Xellent S.à r.l.	160504
TDF Finance	160467	Xilinx Holding Two Limited	160505
TDF Finance & Co. S.C.A.	160467	Yacht Registration Associates S.A.	160505
Team 31	160468	YB Diffusion S.A.	160506
Textile Plus	160468	Yellow Funds Sicav	160506
Tomipal S.A.	160473	YV Investments	160507
Tom Thill Associates S.à r.l.	160473	ZE.Wald S.à r.l.	160507
Topton International S.A.	160474		
Torreya Invest S.A.	160474		
Transcom Investments & Finance S.A.	160474		

TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.398.

—
Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170783/19.

(150188600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TCA Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.391.

—
Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170785/10.

(150188451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.190.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, la nouvelle adresse de l'associé Monsieur Patrick KROMBACH, est comme suit:

Monsieur Patrick KROMBACH

22, rue Michel Engels

L - 1465 Luxembourg

Suite à un changement d'adresse, la nouvelle adresse de l'associé/gérant, Monsieur Charles MEYER-GOERGEN, est comme suit:

Monsieur Charles MEYER-GOERGEN

13, bei den 5 Buchen

L - 8123 Bridel

Suite à un changement d'adresse, la nouvelle adresse de l'associé Monsieur Max MEYER (Jr.), est comme suit:

Monsieur Max MEYER (Jr.)

13, bei den 5 Buchen

L - 8123 Bridel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015171339/25.

(150189134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

TDF Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 162.111.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170786/10.

(150188804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TDF Finance & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 162.138.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170787/10.

(150188805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Digital Services XXXVI (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.956,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 194.430.

EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales exécuté en date du 29 septembre 2015 et avec date d'effet au 15 octobre 2015 entre:

- Florian Huber Beteiligungen GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Feldafinger Str. 5, 82343 Pöcking, Allemagne, et enregistrée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts München, sous le numéro HRB 177215,

et,

- Delivery Hero Holding GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Mohrenstraße 60, 10117 Berlin, Allemagne, et enregistrée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, sous le numéro HRB 135090 B,

que soixante (60) parts sociales ordinaires (Stammanteile) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant 0,43 % du capital de la Société, ont été transférées par Florian Huber Beteiligungen GmbH, susnommée, à Delivery Hero Holding GmbH, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales ordinaires (Stammanteile) de la Société sont détenues comme suit:

Digital Services XXXVI S.à r.l.	11.802 parts sociales ordinaires (Stammanteile)
Bambino 53. VV UG (haftungsbeschränkt)	2.094 parts sociales ordinaires (Stammanteile)
Delivery Hero Holding GmbH	60 parts sociales ordinaires (Stammanteile)
Total	13.956 parts sociales ordinaires (Stammanteile)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 octobre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015171063/34.

(150189683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Team 31, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 74.741.

La nouvelle adresse de l'associée-gérante Madame Carol Rodesch est au 15A, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015170788/10.

(150188501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Textile Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 160.178.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170789/10.

(150188454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Day Dream SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 40.325.

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg “DAY DREAM S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40325, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 446 du 6 octobre 2015,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue exceptionnellement le 18 décembre 2001, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en euros, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 675 du 2 mai 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie FREITAS, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

La Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie MAIEZZA, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation de la scission conformément au projet de scission partielle publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2000 du 7 août 2015;
2. Renonciation au rapport du conseil d'administration sur le projet de scission partielle prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales;
3. Réduction du capital social à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par annulation de cinquante (50) actions dans le cadre du rapport d'échange et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;
4. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
5. Approbation des statuts de la société résultant de la scission partielle tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2000 du 7 août 2015;

6. Nomination des organes sociaux de la société résultant de la scission;
7. Fixation de l'adresse de la société résultant de la scission;
8. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

La Présidente expose ensuite que:

1. le projet de scission établi par le conseil d'administration en date du 31 juillet 2015 a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2000 du 7 août 2015;

2. les actions de la société bénéficiaire étant attribuées aux actionnaires de la société scindée proportionnellement aux droits dans le capital de la société scindée, les règles prévues à l'article 294 et à l'article 295 en ce qui concerne le rapport d'expert ne s'appliquent pas, conformément à l'article 307 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi");

3. Tous les documents, dont référence à l'article 294 de la loi, ont été tenus à la disposition des actionnaires un mois avant l'assemblée. Il en est ainsi du projet de scission, des comptes annuels de la Société ainsi que du rapport de gestion des trois derniers exercices de la Société ainsi qu'un état comptable arrêté à la date du 30 juin 2015 qui ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la Société à la disposition des actionnaires.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la scission conformément au projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2000 du 7 août 2015 en conformité avec l'article 290 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte que dans le cadre de l'opération de la présente scission partielle, tous les actionnaires ont renoncé aux documents visés par l'article 293, l'article 294 paragraphe (1) (2) (4) et l'art. 295 (1) c) d) et e), en vertu de l'article 296 (2) de la Loi.

L'Assemblée constate que le rapport d'échange a été établi sur base de l'état comptable au 30 juin 2015 de la société scindée et qu'il a été fixé à une (1) part sociale nouvelle de la société bénéficiaire pour une (1) action de la société scindée.

Troisième résolution

Dans le cadre de ce rapport d'échange, l'Assemblée décide de réduire le capital de la société scindée s'élevant actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par annulation de cinquante (50) actions. Lesdites actions annulées seront ainsi échangées contre les parts sociales nouvellement émises de la société bénéficiaire.

Les parts sociales nouvelles de la société bénéficiaire seront réparties entre les actionnaires de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de cette dernière.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que conformément aux articles 288 et 307 de la Loi, la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue définitive avec effet à ce jour. En conséquence, une partie des actifs et passifs de la Société est transférée sans dissolution de celle-ci à une nouvelle société, la société "WAKING DREAM S.à r.l.", avec effet à ce jour, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

D'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée relatives aux actifs et passifs faisant l'objet de l'apport sont considérées comme accomplies pour le compte de la nouvelle société à compter du 30 juin 2015.

La nouvelle société ainsi constituée a la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle portera la dénomination sociale "WAKING DREAM S.à r.l."

L'Assemblée approuve l'apport d'une partie des actifs et passifs du patrimoine de la société scindée à la nouvelle société, telle qu'établi dans le projet de scission partielle.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la création sous forme authentique d'une société à responsabilité limitée et les statuts tels que proposés dans le projet de scission comme élément de la scission et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement sa constitution et ses statuts, tels que présentés dans l'annexe 3 du projet de scission, à savoir:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "WAKING DREAM S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

En générale, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gestion

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Dispositions transitoire

Le premier exercice social commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2015.

Libération du capital social

Le capital social de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,-EUR) chacune, détenues par la private limited company constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni "ARIELLE COMPANY LIMITED", établie et ayant son siège social à W1S 4PW Londres, 12 Old Bond Street, 1st floor, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 04910863, est libéré intégralement par l'apport d'une partie des actifs et des passifs du patrimoine de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société "WAKING DREAM S.à r.l." se présente donc comme suit:

Bilan exprimé en EUR

ACTIF

Actif immobilisé

Immobilisations financières 2.999.800,00

30-juin-15

Total actif immobilisé	2.999.800,00
Actif circulant	
Avoirs en banque	0,00
Total actif circulant	0,00
Total actif	2.999.800,00
PASSIF	
Capitaux propres	
Capital souscrit	12.500,00
Réserve légale	1.250,00
Autres réserves disponibles	2.986.050,00
Résultat de l'exercice	0,00
Total capitaux propres	2.999.800,00
Dettes	
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	0,00
Autres dettes	0,00
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0,00
Autres dettes	0,00
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0,00
Total dettes	0,00
Total passif	2.999.800,00

Sixième résolution

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la société scindée relatives aux actifs et passifs faisant l'objet de l'apport seront considérées comme accomplies pour le compte de la nouvelle société (société bénéficiaire) à compter du 30 juin 2015. Toutes les opérations relatives aux actifs et passifs faisant l'objet de l'apport intervenues entre la date du 30 juin 2015 et la date de l'Assemblée statuant sur l'approbation de la scission seront censées avoir été effectuées pour le compte de la nouvelle société "WAKING DREAM S.à r.l."

Septième résolution

Ensuite l'associé unique de la société nouvelle, ici dûment représenté, a déclaré prendre en assemblée générale pour compte de la nouvelle société les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, est nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 3) Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit:
"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."
- 4) L'adresse de la nouvelle société est fixée à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Constataion

L'Assemblée constate que la scission est réalisée par les présentes conformément à l'article 301 de la Loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite Loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300(2) de la Loi avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la nouvelle société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. FREITAS, S. MAIEZZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 octobre 2015. 2LAC/2015/22296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171072/250.

(150189469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Tom Thill Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8315 Olm, 6, Op der Wiss.

R.C.S. Luxembourg B 91.501.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170791/9.

(150188353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Tomipal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.527.

Résolutions du Conseil d'Administration prises le 2 octobre 2015

Il a été porté à la connaissance des administrateurs suivants:

- Maria Bernadette Vehmeijer
- Lux Konzern Sàrl
- Lux Business Management Sàrl

que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, n'assurera plus la fonction de représentant permanent de Lux Business Management Sàrl,

Le Conseil d'administration prend acte que Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Christian Knauff à cette fonction, et ce avec effet immédiat, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les membres du Conseil d'Administration se chargeront de la publication y afférente auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Maria Bernadette Vehmeijer / Lux Konzern Sàrl / Lux Business Management Sàrl

Référence de publication: 2015170792/20.

(150187994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

NN (L) International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2015

Conseil d'Administration

Nomination des administrateurs suivants:

- Nomination de Madame Sophie Mosnier, ManagementPlus S.A., 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Gerard Roelofs, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Monsieur Johannes Stoter, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2015171437/25.

(150189222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Topton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Topton International S.A.

Référence de publication: 2015170793/10.

(150188182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Torrey Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.343.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue exceptionnellement le 5 octobre 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guillaume Scroccaro avec effet au 22 juin 2015.

Pour TORREYAINVEST S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015170794/15.

(150188141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015170796/11.

(150188700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TRF European Broadly Syndicated Loan Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.332.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jessica Camilleri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170798/15.

(150188054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TRF European High Yield Bond (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.344.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jessica Camilleri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170799/15.

(150188053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Cebarre S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.187.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement en date du 5 octobre 2015

- La reconduction tacite des mandats d'Administrateurs de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, et de Messieurs Olivier OUDIN et Harald CHARBON, employés privés, demeurant tous les trois professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, à compter du 1^{er} décembre 2014 pour une nouvelle période statutaire de six ans, est ratifiée. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- La reconduction tacite des mandats d'Administrateur et de Présidente du Conseil d'Administration de Madame Ann PIETERS, directeur de sociétés, 5, Makkegemstraat, B-9820 Melsen, à compter du 1^{er} décembre 2014 pour une nouvelle période statutaire de six ans, est ratifiée. Ses mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- La reconduction tacite du mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, à compter du 1^{er} décembre 2014 pour une nouvelle période statutaire de six ans, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Certifié sincère et conforme

CEBARRE SA., SPF

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015171011/24.

(150188903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

TRF European High Yield Bond Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.334.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jessica Camilleri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170800/15.

(150187947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Tribeca S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 179.293.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170801/9.

(150188705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Paredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.137.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à Pétange en date du 21 août 2014.

L'assemblée:

- Accepte la démission de Monsieur Georges MAJERUS en tant qu'administrateur.
- Décide de nommer Madame Renée KLEIN, épouse WAGNER, née le 20 novembre 1959 à Pétange et résident professionnellement au 59 route de Luxembourg L-4761 Pétange, en tant qu'administrateur, pour une durée de 6 ans.
- Décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Administrateur:

Pascal WAGNER

59 route de Luxembourg L-4761 Pétange

Administrateur:

Renée KLEIN - WAGNER

59 route de Luxembourg L-4761 Pétange

Administrateur:

Edith Elisabeth GEIGER

52A Feldstrasse 45968 Gladbeck (Allemagne)

Administrateur délégué:

Edith Elisabeth GEIGER

52A Feldstrasse 45968 Gladbeck (Allemagne)

Commissaire aux comptes.

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.

59 route de Luxembourg L-4761 Pétange

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015171490/30.

(150189907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

TW Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8121 Bridel, 6, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 187.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16/10/2015.

Référence de publication: 2015170802/10.

(150188167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Twin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9132 Schieren, 12, Op der Schlaed.

R.C.S. Luxembourg B 147.776.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170803/9.

(150188023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TYproduction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7635 Ernzen, 2, rue Hansgoergerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 91.009.

Suite à une cession de parts en date du 9 octobre 2015, le capital social se compose comme suit:

Mme Yasuyo HIRAI, demeurant à L-7635 Ernzen, 2, rue Hansgoergerfeld	100
M. Toshihiko KOGA, demeurant à L-7635 Ernzen, 2, rue Hansgoergerfeld	100
Total:	200 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015170804/17.

(150188807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.994.

Extrait des décisions prises par Weatherford Capital Management Services Limited Liability Company en date du 19 août 2015.

1. Monsieur Peter Lovasz a démissionné de son mandat de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise avec effet au 31 juillet 2015.

2. Monsieur Tamas Mark, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, résidant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé représentant permanent de la succursale luxembourgeoise pour une période indéterminée au 1^{er} août 2015

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch

Un Mandataire

Référence de publication: 2015170827/18.

(150188433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Unicity EPF III Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170805/10.

(150188400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Unionti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.623.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015170807/10.

(150188624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Valbonne Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.378.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015170809/14.

(150187995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

bel.architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 3, rue Nicolas Van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 163.830.

Avec effet au 1^{er} mai 2015, a eu lieu les cessions des parts sociales suivantes:

- Madame Eve-Lynn Beckius, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 60, rue des Remparts, a cédé douze (12) parts sociales à Madame Nina Friedrich, demeurant à D-54290 Trèves, Kutzbachstrasse, 19.

- Madame Eve-Lynn Beckius, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 60, rue des Remparts, a cédé douze (12) parts sociales à Madame Lena Bollendorff, demeurant à L-2210 Luxembourg, 48, boulevard Napoléon 1^{er}.

Au terme de ces deux cessions de parts sociales, la répartition des parts sociales représentant le capital social de la Société est depuis le 1^{er} mai 2015 la suivante:

- Madame Nina Friedrich	50 parts sociales
- Madame Lena Bollendorff,	50 parts sociales
Total du nombre des parts sociales	100 parts sociales

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour Bel.architecture S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015170860/20.

(150189580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Vauban Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 291, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170812/9.

(150187990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Videbaek Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 134.177.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170813/9.

(150188319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

VEDF (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.760.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015170817/12.

(150188667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Endurance HC FF&E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.025.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MURANO INVEST REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S., (formerly EVEN RX FÜNF REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S.), a société en commandite simple, having its registered office at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.149; and

2) EVEN RX SIEBEN S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.699.

Both parties are here represented by Mr Sylvain KIRSCH, director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal in Luxembourg on October 8th, 2015;

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have required the undersigned notary to declare as follows:

ENDURANCE HC FF&E S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.025 (the "Company") was incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 23rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 578 on March 7th, 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 2nd, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Restructuring of the issued corporate capital of the Company (i) by lowering the nominal value of each corporate unit from one hundred euro (EUR 100) to one euro (EUR 1) each so that the corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of one euro (EUR 1) each, to be held by the two existing unitholders as follows:

MURANO INVEST REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S. (formerly
 EVEN RX FÜNF REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S.) 800 corporate units
 EVEN RX SIEBEN S.àR.L. 11,700 corporate units

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units having a nominal value of EUR 1 (one euro) per corporate unit.”

The unitholders took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of unitholders resolved to restructure the issued corporate capital of the Company (i) by lowering the nominal value of each corporate unit from one hundred euro (EUR 100) to one euro (EUR1) each so that the corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of one euro (EUR 1) each, to be held by the two existing unitholders as follows:

MURANO INVEST REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S. (formerly EVEN
 RX FÜNF REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S.) 800 corporate units
 EVEN RX SIEBEN S.àR.L. 11,700 corporate units

Second resolution

The general meeting of unitholders consequently decided to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units having a nominal value of EUR 1 (one euro) per corporate unit.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, represented as stated above, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the appearing parties, represented as stated above, and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by first and surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Follows the German version

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achten Oktober.

Vor dem Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) MURANO INVEST REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S. (vormals EVEN RX FÜNF REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S.), eine société en commandite simple, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B148.149; und

2) EVEN RX SIEBEN S.àR.L., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, mit Gesellschaftskapital von EUR 12,500 und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 151.699.

Beide Parteien sind hier vertreten durch Herr Sylvain KIRSCH, Direktor, beruflich ansässig in Luxemburg, durch zwei (2) in Luxemburg am 8. Oktober 2015 unter Privatschrift erteilte Vollmachten.

Welche Vollmachten, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurden, mit dieser Urkunde verbunden bleiben sollen, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannten Parteien, vertreten wie oben erwähnt, ersuchen den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Endurance HC FF&E S.à. r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 136.025 (die „Gesellschaft“) wurde gemäß notarieller Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 23. Januar 2008 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 578

vom 7. März 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurden das letzte Mal gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars, am 2. September 2015 abgeändert, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Umverteilung des ausgegebenen Stammkapitals der Gesellschaft (i) durch Herabsetzung des Nennwert eines jeden Anteils von jeweils hundert Euro (EUR 100) auf ein Euro (EUR 1), sodass das Stammkapital von zwölftausend fünf hundert Euro (EUR 12,500) in zwölf tausend fünf hundert (12,500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1) eingeteilt ist und wie folgt von den beiden bestehenden Anteilseignern gehalten wird:

MURANO INVEST REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S. (vormals EVEN RX FÜNF REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S.)	800 Anteile
EVEN RX SIEBEN S.àR.L.	11.700 Anteile

2. Den damit zusammenhängenden Artikel 5 abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

„**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist auf EUR 12.500,-(zwölftausendfünfhundert Euro) festgelegt, vertreten durch 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nominalwert von EUR 1,-(einem Euro) pro Anteil.“

Die Gesellschafter haben die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft (i) durch Herabsetzung des Nennwert eines jeden Anteils von jeweils hundert Euro (EUR 100) auf ein Euro (EUR 1), sodass das Stammkapital von zwölftausend fünf hundert Euro (EUR 12.500) in zwölf tausend fünf hundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils ein Euro (EUR 1) eingeteilt ist und wie folgt von den beiden bestehenden Anteilseignern gehalten wird:

MURANO INVEST REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S. (vormals EVEN RX FÜNF REAL ESTATE PARTNERSHIP S.C.S.)	800 Anteile
EVEN RX SIEBEN S.àR.L.	11.700 Anteile

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

„**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist auf EUR 12.500,-(zwölftausendfünfhundert Euro) festgelegt, vertreten durch 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nominalwert von EUR 1,-(einem Euro) pro Anteil.“

Ausgaben

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen oder ähnliche Gebühren in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 1.200,-(eintausendzweihundert Euro) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, welche die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der auftretenden Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung verfasst ist, und dass auf Hinweis der auftretenden Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version entscheidend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem Vertreter der auftretenden Parteien, welche der unterzeichneten Notarin durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, hat er zusammen mit der Notarin diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Kirsch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 octobre 2015. 2LAC/2015/22745. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171112/132.

(150189575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Vega Investments & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 65.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170818/9.

(150188179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Venere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 60.187.

Par la présente, nous vous informons de ma démission du poste d'Administrateur de la Société.

Ma démission prendra effet le 25 septembre 2015.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Giovanni Spasiano.

Référence de publication: 2015170819/10.

(150188693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

VERSALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 200.756.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of the month of September;

Before Us Me Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company “VICTORY BUSINESS CENTER S.A.”, in abbreviation “VBC S.A.”, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 174540,

duly represented by its sole director Ms. Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, company director, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

here represented by Mr. Johny Silva Fonseca, private employee, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, by virtue of a proxy given under private seal on September 23th, 2015; such proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company (“société anonyme”) under the name of “VERSALIS S.A.” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company’s object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations.

The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favor of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

For the period foreseen here below, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION euros (5,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE euro (1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may

be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the Second Monday of the month of May at 10:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: “In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void”.

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2016.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twentyfive per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUROS (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L- 1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13, 1976, in Moyeuvre- Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and
 - c) The public limited company "SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.", in abbreviation "SITS S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.
4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, pre-named, is appointed as permanent representative of the director named under c).
5. The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, above named, is appointed as chairman of the board of directors.
7. The mandates of the directors, the chairman of the board and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre;

Par-devant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme “VICTORY BUSINESS CENTER S.A.”, en abrégé “VBC S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174540,

dûment représentée par son administratrice unique Mademoiselle Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administratrice de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Johny Silva Fonseca, employé privé, demeurant professionnellement au L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 septembre 2015; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “VERSALIS S.A.” (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d’intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d’autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d’émission d’obligations et d’autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d’autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d’une manière ou d’une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s’intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l’acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d’organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d’acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d’achat ou d’échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l’exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d’autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu’elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'UN euro (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de mai à 10.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et
 - c) La société anonyme "SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.", en abrégé "SITS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.
4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).
5. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.
7. Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SILVA FONSECA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 31614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170820/642.

(150189026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Verte S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERTE S.A., SPF

Référence de publication: 2015170821/10.

(150188575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

ECWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.620,32.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 163.947.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ecid S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163947 (the Company).

The Company was incorporated on 4 October 2011 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2966 dated 3 December 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis Kessler dated 13 May 2014 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1921 dated 23 July 2014.

There appeared,

1) Runa Capital Fund I, L.P., an exempt limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its seat at c/o Harneys (Cayman) Limited, 4th Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, PO Box 10240, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1002, acting through Runa Capital, as general partner;

(2) Mr. Ruslan FAZLYEV, residing in Krasnoarmeyskaya 109, 43071 Ulyanovsk (Russia);

(3) Mr. Yury ZAYTSEV, residing in Orlova Str. 27A-34, 432071 Ulyanovsk (Russia); and

(4) iTech Fund I, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its seat at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KYI-9007 Cayman Islands, under the registration number OG-43091, acting through iTech Partners I, LP, as general partner, acting through its general partner iTech Management Ltd.,

the persons referred to under items (1) to (4) shall be referred to as the Shareholders and the Shareholders are hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, itself represented by Victoria WOESTMANN, lawyer, with professional address at 33, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, request the undersigned notary to record that:

(a) all of the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) Common Shares, 1,826,863 (one million eight hundred twenty six thousand eight hundred and sixty three) Series A Shares and 1,135,169 (one million one hundred and thirty-five thousand one hundred and sixty-nine) Series B Shares, each having with a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) and representing the entirety of the share capital of the Company of USD 47,620.32 (forty-seven thousand

six hundred and twenty US Dollars and thirty-two Cents) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.

(b) the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (i) Waiver of the convening notice;
- (ii) Amendments to article 5.6 (a) and (b) of the Articles to, among other things, increase the amount of the authorisation granted to the board of managers of the Company to increase the share capital;
- (iii) Amendments to article 6.1 of the Articles to, among other things, provide that article 6.1 is subject to the terms of article 6.4;
- (iv) Insertion of a new article 6.4 of the Article to, among other things, provide for certain redemption rights for the Company over Common Shares; and
- (v) Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5.6 (a) and (b) of the Articles, so that it reads as follows (article 5.6 (c) and (d) remaining unchanged):

“ 5.6. Authorisation for the Board to increase the share capital.

(a) Size of the authorisation

The Board is authorised to increase the share capital by up to USD 5,584.85 (five thousand five hundred eighty-four US Dollars and eighty-five Cents) represented by a maximum of 558,485 (five hundred fifty-eight thousand four hundred eighty-five) Common Shares, each having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of US Dollar) (the Authorisation).

(b) Terms of the authorisation

The Board is authorised to increase the current share capital by up to the amount indicated in Article 5.6 (a), in whole or in part from time to time, by way of issuance of Common Shares in consideration for a payment in cash, to (i) any employee, manager and officer of the Company or any Related Corporations and (ii) any consultant, contractor or adviser to the Company or any Related Corporations (the Eligible Employees), only in connection with the execution of the share option plan that may be adopted by the Company to be referred to as the ESOP Plan. For the purpose of these Articles, (i) Related Corporations shall mean any present or future parent or subsidiaries of the Company and (ii) any reference to “employee, manager and officer of the Company or any Related Corporation” and any similar phrases should include a reference to “consultant, contractor or adviser to the Company or the Related Corporations”.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5.6, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any stock option to the Eligible Employees.

The Authorisation is effective for a period of ten years starting on 25 September 2015 and ending on the tenth anniversary of such date.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6.1 of the Articles, so that it reads as follows:

“ 6.1. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves (including any share premium account and any "capital surplus" account) and profits to that effect.

The acquisition by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting; provided that the redemption is made in accordance with the distributions rules set out in Article 21 and the rules regarding the distributions of the liquidation surplus set out in Article 22.2, as the case may be.

The terms of this Article 6.1 are subject to the terms of Article 6.4.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 6.4 of the Articles, so that it reads as follows:

“ 6.4. Redemption of Common Shares.

(a) Principle of redemptions

The Common Shares may be redeemed by the Company pursuant to the following redemption rights granted to (i) the Board until the dissolution of the Company and (ii) in the event of the Company's liquidation, the liquidator(s) of the Company. Any reference to the Board in this Article 6.4 shall include a reference to the liquidator(s) to the extent applicable.

(b) Terms of Redemption Rights

If a holder of Common Shares acquired under the ESOP Plan ceases to be employed by the Company or any Related Corporations or ceases to be an officer of the Company or any Related Corporations by reason of his fraud or by reason of his dismissal from his employment or termination of his office for Cause (a Bad Leaver), the Board shall have the option (but not the obligation) to redeem any Common Shares held by the Bad Leaver at their original issue price (including share premium paid thereon) (the Redemption Price) for a period of 6 months after the Bad Leaver ceases to be employed or ceases to be an officer of the Company or any Related Corporations (the Call Option).

The Call Option is exercised the date on which the Board serves the Option Exercise Notice (as defined below). The Call Option shall be irrevocable and any unilateral revocation of the Call Option by a Bad Leaver, whether prior or after its exercise, shall therefore be null and void and of no effect.

The Board may elect to exercise the Call Option by serving a written notice (the Option Exercise Notice) to the Bad Leaver. The Option Exercise Notice must set forth (i) the number of Common Shares to be acquired from the Bad Leaver, (ii) the Redemption Price for the redeemed Common Shares and (iii) the date of the transfer of the Common Shares, which shall be no later than 5 (five) days following the serving of the Option Exercise Notice (the Redemption Date).

At the Redemption Date, (i) the redeemed Common Shares shall be transferred to the Company by the operation of the terms of these Articles and (ii) the Company shall pay the Redemption Price to the Bad Leaver in immediately available funds to the account of the Bad Leaver designated by it to the Company with sufficiently reasonable advance notice.

Cause for dismissal will exist if the Bad Leaver is dismissed for any of the following reasons: (i) Bad Leaver's willful and/or repeated failure to perform his or her duties and responsibilities to the Company or Bad Leaver's violation of any written Company or Related Corporation policy; (ii) Bad Leaver's commission of any act of fraud, embezzlement, dishonesty, intentional misrepresentation, harassment, illegality or any other willful misconduct that has caused or is reasonably expected to result in injury to the business or reputation of the Company or Related Corporation; (iii) Bad Leaver's unauthorized use or disclosure of any proprietary information or trade secrets of the Company or any other party to whom the option holder owes an obligation of nondisclosure as a result of his or her relationship with the Company or Related Corporation; or (iv) Bad Leaver's material breach of any of his or her obligations under any written agreement or covenant with the Company or Related Corporation. The determination as to whether a Bad Leaver has been dismissed for Cause shall be made in good faith by the Company and shall be final and binding on the Bad Leaver. The foregoing definition does not in any way limit the Company's ability to terminate an optionholder's employment or consulting relationship at any time, and the term "Company" will be interpreted to include any subsidiary, parent, affiliate, or any successor thereto, if appropriate.

(c) Derogation to distribution rules under Article 21

Any redemption of Common Shares in accordance with Article 6.4 shall not be considered as a distribution for the purpose of Article 21.3 or Article 22.2, and the distributions rules set out in Article 21.3 and Article 22.2 are not applicable to any such redemption of Common Shares.

(d) Redemptions out of available profits and reserves

The redemption of the Common Shares can only be made out of the distributable reserves (including any share premium account (including the Series A Shares Premium and the B Shares Premium) and any "capital surplus" account (including the Series A Surplus and the Series B Surplus) and profits that are available to that effect.

(e) Treasury shares and cancellation of redeemed shares

Redeemed Common Shares may (or may not) be cancelled by a resolution made by a General Meeting in accordance with the requirements set out in the Companies Act.

Once redeemed and for so long as the Common Shares are kept in treasury by the Company, the Common Shares shall bear no voting rights and the rights to receive dividends or liquidation proceeds shall be suspended.

(f) Ancillary matters

The Board shall take or authorise any person to take any necessary steps resulting from the redemption of the Common Shares, including but not limited to the recording of such redemption in the share register of the Company."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ecwid S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163947 (la Société).

La Société a été constituée le 4 octobre 2011 en vertu d'un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2966 du 3 décembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler daté du 13 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1921 du 23 juillet 2014.

Ont comparu:

(1) Runa Capital Fund I, L.P., une société en commandite exonérée régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social à chez Harneys (Cayman) Limited, 4th Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, PO Box 10240, Grand Cayman, KY1-1002, Iles Caymans, représentée par Runa Capial, en tant qu'associé commandité,

(2) M. Ruslan FAZLYEV, résidant à Krasnoarmeyskaya 109, 43071 Ulyanovsk (Russie),

(3) M. Yury ZAYTSEV, résidant à Orlova Str. 27A-34, 432071 Ulyanovsk (Russie), et

(4) iTech Fund I, L.P., une société en commandite exonérée régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social chez Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KYI-9007, Iles Caymans, immatriculée sous le numéro OG-43091, représentée par iTech Partners I, LP, en tant qu'associé commandité, agissant elle-même par son associé commandité iTech Management Ltd.

Les personnes nommées aux points (1) à (4) sont collectivement désignées comme les Associés et les Associés sont représentés par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Victoria WOESTMANN, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

(a) Que l'intégralité des 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ordinaires, 1.826.863 (un million huit cent vingt-six mille huit cent soixante-trois) parts sociales de classe A, et 1.135.169 (un million cent trente-cinq mille cent soixante-neuf) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune dans le capital social de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 47.620,32 (quarante-sept mille six cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-deux cents) sont valablement représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

(b) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Modification des paragraphes 5.6 (a) et (b) des Statuts afin, entre autres, d'augmenter le montant de l'autorisation accordée au conseil de gérance de la Société d'augmenter le montant du capital social;

(iii) Modification de l'article 6.1 des Statuts afin, entre autres, de veiller à ce que l'article 6.1 soit soumis aux dispositions de l'article 6.4;

(iv) Insertion d'un nouvel article 6.4 dans les Statuts afin, entre autres, d'y faire référence à certains droits de rachat de la Société sur les parts sociales ordinaires; et

(v) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les paragraphes 5.6(a) et (b) des Statuts, de façon à leur conférer la teneur suivante (les paragraphes 5.6(c) et (d) demeurant inchangés):

“ 5.6. Autorisation pour le Conseil de Gérance d'augmenter le capital social.

(a) Etendue de l'autorisation

Le Conseil de Gérance est autorisé à augmenter le capital social actuel d'un montant de USD 5.584,85 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents) représenté par un maximum de 558.485 (cinq cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (l'Autorisation).

(b) Conditions de l'autorisation

Le Conseil de Gérance est autorisé à augmenter le capital social actuel jusqu'au montant maximal indiqué à l'article 5.6 (a), en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission de Parts Sociales Ordinaires payées en numéraire, en faveur (i) de tout employé, gérant et membre dirigeant de la Société ou de toute Société Liée et (ii) de tout consultant, contractant ou conseiller de la Société ou de toute Société Liée (les Salariés Admissibles), uniquement en connexion avec l'exécution du régime d'option d'achat de parts sociales adopté par la Société, dénommé ESOP Plan. Dans le cadre des présents Statuts, (i) Société Liée désigne toute société mère ou société fille présente ou future de la Société et (ii) toute référence à un "employé, gérant et membre dirigeant de la Société ou de toute Société Liée", et toute expression analogue seront également une référence à "tout consultant, contractant ou conseiller de la Société ou de toute Société Liée".

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions applicables à toute souscription et émission de parts sociales conformément au pouvoir donné par le présent article 5.6, y compris la détermination du lieu et de l'heure de l'émission ou des émissions successives de parts sociales, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, et les modalités de paiement des parts sociales dans le cadre d'une option ouverte aux Salariés Admissibles.

L'Autorisation est valable pour une durée de dix ans commençant le 25 septembre 2015 et se terminant au dixième anniversaire de cette date."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Rachats de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose à cette fin de réserves distribuables (y compris dans le compte de prime d'émission ou le compte d'excédent de capital) ou de bénéfices suffisants.

L'acquisition par la Société de parts sociales dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou par l'Assemblée Générale, à condition que le rachat des parts sociales respecte les règles de distribution prévues à l'article 21 et les règles de distribution du boni de liquidation prévues à l'article 22.2, selon le cas.

Les dispositions du présent article 6.1 sont soumises aux dispositions de l'article 6.4.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 6.4 dans les Statuts, qui aura la teneur suivante:

« **6.4. Rachat de Parts Sociales Ordinaires.**

(a) Principe du Rachat

Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être rachetées par la Société elle-même en vertu des droits de rachat suivants accordés au (i) Conseil de Gérance jusqu'à la dissolution de la Société et (ii) en cas de liquidation de la Société, au(x) liquidateur(s) de la Société. Toute référence au Conseil de Gérance dans le présent article 6.4 sera implicitement une référence au(x) liquidateur(s), le cas échéant.

(b) Conditions applicables aux Droits de Rachat

Lorsqu'un détenteur de Parts Sociales Ordinaires acquises dans le cadre du ESOP Plan cesse d'être un employé de la Société ou d'une Société Liée, ou cesse d'être un membre dirigeant de la Société ou d'une Société Liée pour cause de dol ou de licenciement de son poste ou de révocation de ses fonctions en raison d'un Motif (un Mauvais Sortant), le Conseil de Gérance a la possibilité (qui n'est pas une obligation) de racheter toute Part Sociale Ordinaire détenue par un tel Mauvais Sortant à son prix d'émission d'origine (y inclus la prime d'émission versée) (le Prix de Rachat) pendant une durée de 6 mois après que le Mauvais Sortant ait cessé d'être employé ou membre dirigeant de la Société ou de toute Société Liée (l'Option d'Achat).

L'Option d'Achat s'exerce à la date à laquelle le Conseil de Gérance émet un Avis d'Exercice d'Option (tel que défini ci-dessous). L'Option d'Achat est irrévocable et toute révocation unilatérale de l'Option d'Achat par un Mauvais Sortant, qu'elle survienne avant ou après son exercice, sera considérée comme nulle et non avenue et sans effet.

Le Conseil de Gérance peut décider d'exercer l'Option d'Achat en envoyant un avis écrit (l'Avis d'Exercice d'Option) au Mauvais Sortant. L'Avis d'Exercice d'Option doit indiquer (i) le nombre de Parts Sociales Ordinaires devant être acquises auprès du Mauvais Sortant, (ii) le Prix de Rachat pour les Parts Sociales Ordinaires rachetées, ainsi que (iii) la date de cession des Parts Sociales Ordinaires, fixée au plus tard 5 (cinq) jours après l'envoi de l'Avis d'Exercice d'Option (la Date de Rachat).

A la Date de Rachat, (i) les Parts Sociales Ordinaires seront cédées à la Société conformément aux dispositions des présents Statuts, et (ii) la Société payera le Prix de Rachat au Mauvais Sortant avec des fonds disponibles immédiatement sur le compte que le Mauvais Sortant aura désigné à la Société par avance.

Un Motif de licenciement existe lorsqu'un Mauvais Sortant est licencié pour l'un de motifs suivants: (i) échec volontaire et/ou répété de la part du Mauvais Sortant à accomplir ses tâches ou à honorer ses fonctions et responsabilités envers la Société ou violation par le Mauvais Sortant des procédures internes mises en place par la Société ou les Sociétés Liées; (ii) acte de dol ou de malhonnêteté, malversation, fausse présentation intentionnelle, harcèlement, action fautive ou illégale de la part du Mauvais Sortant ayant porté préjudice ou suspectée de pouvoir porter préjudice aux activités ou à la réputation

de la Société ou de toute Société Liée; (iii) utilisation non autorisée par le Mauvais Sortant ou révélation par ce dernier d'informations confidentielles ou de secrets de fabrication de la Société ou de toute autre partie envers laquelle le détenteur de l'option a une obligation de confidentialité en raison de ses relations avec la Société ou une Société Liée; ou (iv) violation substantielle par le Mauvais Sortant des obligations contractées en vertu d'un accord écrit ou d'un engagement formel conclu avec la Société ou une Société Liée. La Société déterminera de bonne foi et de manière exécutoire si le Mauvais Sortant a été licencié pour un Motif. Cette définition ne restreint en aucun cas la possibilité pour la Société de mettre un terme à l'emploi ou aux relations de conseil d'un détenteur d'Option d'Achat à tout moment, et le terme «Société» englobe ici toute filiale, société-mère, société affiliée, ou tout successeur de l'une d'elles, selon le cas.

(c) Dégrogation aux règles de distribution fixées à l'article 21

Un rachat de Parts Sociales Ordinaires effectué conformément à l'article 6.4 ne sera pas considéré comme une distribution au sens de l'article 21.3 ou de l'article 22.2, et les règles de distribution définies dans les articles 21.3 et 22.2 ne s'appliqueront pas à un tel rachat de Parts Sociales Ordinaires.

(d) Rachats au moyen des bénéfices et réserves disponibles

Le rachat de Parts Sociales Ordinaires ne pourra être effectué qu'au moyen des réserves distribuables (en ce compris tout compte de prime d'émission (Prime d'Emission de Parts Sociales de Classe A et Prime d'Emission de Parts Sociales de Classe B incluses) et du compte d'excédent de capital (Excédent de Capital de Classe A et Excédent de Capital de Classe B inclus) ainsi qu'au moyen des bénéfices disponibles à cet effet.

(e) Parts Sociales détenues en propre et annulation des parts sociales rachetées

Les Parts Sociales Ordinaires rachetées peuvent (ou non) être annulées en vertu d'une résolution passée par une Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la Loi.

Une fois rachetées et tant que les Parts Sociales Ordinaires sont détenues par la Société elle-même dans son propre capital social, les Parts Sociales Ordinaires ne disposent d'aucun droit de vote et les droits à recevoir des dividendes ou des produits de liquidation sont suspendus.

(f) Matières accessoires

Le Conseil de Gérance prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires en conséquence du rachat des Parts Sociales Ordinaires, y inclus mais sans limitation l'inscription du rachat dans le registre de parts sociales de la Société.»

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: Woestmann, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015171109/301.

(150189668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Weatherford Hungary Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.993.

Extrait des décisions prises par Weatherford Liquidity Management Hungary Limited Liability Company en date du 19 août 2015.

1. Monsieur Peter Lovasz a démissionné de son mandat de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise avec effet au 31 juillet 2015.

2. Madame Joan O'Leary, née à Cork (Irlande), le 14 septembre 1970, résidant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé représentant de la succursale luxembourgeoise pour une période indéterminée avec effet au 1^{er} août 2015.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford Hungary Ltd. Luxembourg Branch

Un Mandataire

Référence de publication: 2015170828/18.

(150188429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Wine Growth Fund GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170829/10.

(150188731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sagui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.080.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} octobre 2015 à 14h45

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mingarelli. La durée de ce mandat est de 6 ans.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, le renouvellement, du mandat d'Administrateur de Monsieur Serge Atlan. La durée de ce mandat est de 6 ans.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, le renouvellement, du mandat d'Administrateur Délégué de Monsieur Serge Atlan. La durée de ce mandat est de 6 ans.

4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, le renouvellement, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société Ris CIE S.A., RCS B138374, 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg. La durée de ce mandat est de 6 ans.

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Denis MINGARELLI

S.F.D. Sarl représentée par son Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015171565/26.

(150189219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Wisdom Entertainment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.631.050,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wisdom Entertainment, S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015170831/11.

(150187942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Will S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 46.176.

Les comptes annuels au 17.09.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015170832/9.
(150188505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

WI2PAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 186.017.

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WI2PAVE S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 186017, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1560 du 17 juin 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovic KELTERBAUM, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, L. KELTERBAUM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23614. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015170834/64.

(150188099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

ICG Senior Debt Partners SV 1, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 175.072.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ICG Senior Debt Partners SV 1, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, on January 23, 2013, published in the Mémorial C, number 398 of February 19, 2013, having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175072 (the "Company").

The meeting was opened with Mrs Gwendoline Boone, employee, residing professionally in Hesperange, in the chair, who appointed as secretary Mrs Danièle Maton, employee, residing professionally in Hesperange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Dobson, employee, residing professionally in Hesperange,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares are registered shares.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effect as from 1st January 2016,

2. Amendment to the first paragraph of Article 2 of the articles of association in order to reflect the change of the registered office and specify the rule of the transfer of registered office outside the boundaries of the municipality, as from 1st January 2106. The first paragraph to be reworded as follows:

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1st January 2016, the registered office will be established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

(...)

III.- That the shareholders present or represented or the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders or the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The power of attorney of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to this deed.

IV.- That it appears from the attendance list that all the shareholders of the Company are present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented considered themselves as duly convened and informed of the agenda and waive any convening notice.

V.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting RESOLVED to transfer the registered office of the Company, as from 1st January 2016, from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution:

The general meeting RESOLVED to amend Article 2 (first paragraph) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the registered office and the specification of the rule of the transfer of registered office outside the boundaries of the municipality.

Article 2 (first paragraph) will be reworded as follows:

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1st January 2016, the registered office will be established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

(...)

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de ICG Senior Debt Partners SV 1, une société anonyme, dont le siège social est situé 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175072, constituée par acte notarié 17 janvier 2013, 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 19 février 2013 (la "Société").

La réunion a été ouverte sous la présidence de Madame Gwendoline Boone, employée, demeurant professionnellement à Hesperange, qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Dobson, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Toutes les actions sont nominatives.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social avec effet au 1^{er} janvier 2016 du 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Modification de l'article 2 (premier alinéa) des statuts pour refléter le changement du siège social et pour spécifier la procédure de transfert du siège social en dehors de la commune. L'article 2 (premier alinéa) des statuts aura la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. A partir du 1^{er} janvier 2016 le siège social sera établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré

dans les limites de la commune de de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique. Le siège social peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.

(...)

III.- Les actionnaires présents ou représentés ou les mandataires des actionnaires et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte.

IV.- Il résulte de la suite de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et pleinement informés de tous les éléments de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à toute convocation.

V.- Que la présente Assemblée est régulièrement convoquée et peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} janvier 2016 du 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 (premier alinéa) des statuts pour refléter la modification du siège social et pour

L'article 2 (premier alinéa) aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. A partir du 1^{er} janvier 2016 le siège social sera établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique. Le siège social peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.

(...)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. BOONE, D. MATON, S. DOBSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32734. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171249/132.

(150189706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Xellent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 108.169.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015170835/14.

(150188688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Xilinx Holding Two Limited, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.557.

Le bilan au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170836/10.

(150188673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Xavier Meyrigne-CE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.186.

Suite au décès de Madame Nicole MEYRIGNE le 11 février 2015, Monsieur Xavier MEYRIGNE, gérant de la société XAVIER MEYRIGNE-CE S.à R.L., déclare que les parts sociales souscrites par son épouse représentant 50 parts du capital social lui sont attribuées et qu'il détient 100% du capital de la S.à R.L.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour XAVIER MEYRIGNE-CE S.à R.L.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2015170837/14.

(150188434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.007.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique et le conseil d'administration en date du 21 septembre 2015

La cooptation de Monsieur David SANA a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que le siège de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Un mandataire

Référence de publication: 2015170932/16.

(150189273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Yacht Registration Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 109.178.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 octobre 2015 que:

Le siège social de la société est transféré du 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Jean-Louis RAYNIER, André HARPES, de Madame Nina MEYER et de la société COMPTA-BILUX S.A. sont transférées également du 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015170838/18.

(150188847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

YB Diffusion S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Hair Export.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 108.582.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 1^{er} octobre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

la Société Anonyme YB DIFFUSION S.A., enseigne: HAIR EXPORT, R.C. n° B 108582

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

Le liquidateur

Référence de publication: 2015170839/17.

(150188476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Assima Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.537.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 septembre 2015

- L'actionnaire unique renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80993, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79709, représentée par son représentant permanent Mr Riccardo Incani, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48 838 et décide que ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015170928/19.

(150189123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Yellow Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 175.534.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170841/9.

(150188344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

YV Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 130.360.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2015

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Catherine ZOLLER, de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué et présidente du conseil d'administration de la société.

L'assemblée décide de pourvoir au remplacement en nommant comme nouvel administrateur-délégué:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. La durée de son mandat d'administrateur délégué sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ce mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170843/17.

(150188102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

ZE.Wald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.929.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015170844/10.

(150188697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

4Needs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.828.

—
Par décision de l'assemblée générale tenue en date du 4 septembre 2015 la décision des administrateurs prise par le conseil d'administration en date du 4 juin 2015 concernant la cooptation de Monsieur Eric BREUILLE domicilié au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 4 juin 2015 en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, administrateur démissionnaire, a été ratifiée.

Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxemburg, den 19.10.2015.

Für: 4NEEDS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015170847/18.

(150188881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

1 Day International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 189.104.

—
EXTRAIT

En date du 14 Octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme gérant classe B de la société avec effet au 15 Octobre 2015;

- Nomination de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant classe B de la société avec effet au 15 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170845/17.

(150188020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Cultureplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 51, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 191.113.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170861/9.

(150189755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

e-Novate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.207.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015170862/14.

(150189149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

e-Novate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.207.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015170863/14.

(150189154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

e-Novate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.207.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015170864/14.

(150189155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Investify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.777.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den achtundzwanzigsten September

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Christian Peter KRATZ, Vermögensverwalter, geboren in Ahaus (Deutschland) am 17. März 1967, wohnhaft in D-48683 Ahaus, Overbergstrasse 8;

2. Herr Sebastian HASENACK, Fondsmanager, geboren in Wuppertal (Deutschland) am 29. Dezember 1982, wohnhaft in D-41464 Neuss, Behringstrasse 11;

3. Herr Tobias HAUSTEIN, Informatiker, geboren in Aachen (Deutschland) am 29. Januar 1973, wohnhaft in D-52459 Inden, Kreuzstrasse 9,

hier vertreten durch Herrn Christian Peter KRATZ, vorgenannt, auf Grund einer unter Privatschrift gegebenen Vollmacht welche, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung vom instrumentierenden Notar und den Erschienenen, gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung beigelegt bleibt;

4. Herr Daniel Michael MAIER, Diplom Volkswirt, geboren in Frankfurt/Main am 17. Juni 1981, wohnhaft in A-5081 Anif, Dr.-Th.- Guglweg 13,

hier vertreten durch Herrn Christian Peter KRATZ, vorgenannt, auf Grund einer unter Privatschrift gegebenen Vollmacht welche, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung vom instrumentierenden Notar und den Erschienenen, gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung beigelegt bleibt;

5. Die Gesellschaft AIXIGO AG, eine deutsche Aktiengesellschaft mit Sitz in D-52072 Aachen, Karl-Friedrich-Strasse 68, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Aachen unter der Nummer HRB 8057,

hier vertreten durch Herrn Christian KRATZ, vorgenannt, auf Grund einer unter Privatschrift gegebenen Vollmacht welche, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung vom instrumentierenden Notar und den Erschienenen, gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung beigelegt bleibt; und

6. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Rhein Asset Management GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit Sitz in D-40221 Düsseldorf, Neuer Zollhof 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 64685,

hier vertreten durch Herrn Christian KRATZ, vorgenannt, einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "Investify S.A.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Mertert verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art, von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und an verbundene Gesellschaften alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien oder auf andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung an verbundene Gesellschaften geben.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, kommerziellen und industriellen Operationen tätigen, beweglicher oder unbeweglicher Natur, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunzigtausend Euro (EUR 90.000,-) eingeteilt in neunzigtausend (90.000) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder reduziert werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, die nicht Aktionär sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer ernannt, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Wenn eine juristische Person Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde (das „Gesetz von 1915“), vertritt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitglieds des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse um alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzung und das Gesetz von 1915, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Handeln die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig auf dem Wege eines Zirkularbeschlusses, so können sie ihre Zustimmung auf einem oder mehreren individuellen Dokumenten schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax oder über jedes andere elektronische Kommunikationsmittel, das die Zustimmung belegt, abgeben.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat kann außerdem jedwelcher Person, die nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, oder durch die

gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte(n) Kommissar(e) überwacht, die die Anzahl und Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit des(der) Kommissars/Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs (6) Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitest gehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über die Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zwischendividenden auszuschütten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag im Monat Mai um 10 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2016 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400.-) geschätzt.

Kapitalzeichnung

Die neunzigtausend Aktien (90.000) wurden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Christian Peter KRATZ	EUR 14.100.- 14.100 Aktien
2. Herr Sebastian HASENACK	EUR 900.- 900 Aktien
3. Herr Tobias HAUSTEIN	EUR 4.932.- 4.932 Aktien
4. Herr Daniel MAIER	EUR 1.000.- 1.000 Aktien
5. AIXIGO AG	EUR 40.068.- 40.068 Aktien
6. Rhein Asset Management GmbH	<u>EUR 29.000.- 29.000 Aktien</u>
Total:	EUR 90.000.- 90.000 Aktien

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von neunzigtausend Euro (EUR 90.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Aussergewöhnliche Gesellschafterversammlung

Die Erschienenen, welche das gesamte Aktienkapital vertreten und sich als ordnungsgemäß zusammenberufen betrachten, haben eine außergewöhnliche Generalversammlung gebildet.

Nachdem festgestellt wurde dass diese Versammlung rechtmäßig zusammengesetzt war, wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Dr Martin STÖTZEL, Vermögensverwalter, geboren in Heidelberg (Deutschland) am 31. August 1964, wohnhaft in D-40724 Hilden, Merianweg 2, Vorsitzender des Verwaltungsrats

- Herr Martin KÖLSCH, diplomierter Volkswirt und Kaufmann, geboren in Flammersbach (Deutschland) am 21. November 1944, wohnhaft in D-82031 Grünwald, Perlacher Strasse 3,

- Herr Bernd JÜNEMANN, Finanzdirektor, geboren in Bielefeld (Deutschland) am 27. Oktober 1965, wohnhaft in D-52066 Aachen, Ronheider Weg 76b.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung gewählt.

2.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Hanspeter KR.MER, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in L-2526 Luxemburg, 30, rue Schrobilgen.

Der Kommissar wird bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung gewählt.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich an folgender Adresse:

L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd im gemeinsamen Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Personen, welche dem unterzeichnenden Notar durch Name, Vorname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Christian Peter KRATZ, Sebastian HASENACK, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 31292. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015171242/178.

(150189730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015170872/10.

(150189824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Spillkëscht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 131, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171598/9.

(150189275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

SRW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

R.C.S. Luxembourg B 184.910.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171602/9.

(150189191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.
